

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 4 septembre 2018 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

Les conseillères mesdames Carole Boisvert et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Sont absents : Messieurs Benoit Marotte et Jarrod Gosselin.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

**190-2018 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

**191-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 6 août 2018, tel que lu.

Adopté.

**192-2018 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 août 2018 pour les chèques #154 à #453 totalisant 675 162,96\$ ainsi que les chèques pour les règlements 536-2018 et 537-2018.

Adopté.

**193-2018 CORRESPONDANCES**

*a) Extension délai dépôt du rôle d'évaluation au 1<sup>er</sup> novembre 2018*

**194-2018 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #538-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #477-2012 ET SES AMENDEMENTS POUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Monsieur Claude Ménard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement #477-2012 et ses amendements sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**195-2018 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #539-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #406-2007 SUR LE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

Monsieur Gilles Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement #406-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**196-2018 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #540-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #278-98 ET 479-2012 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Madame Nathalie Fillion donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement #278-98 et #479-2012 sur la délégation de pouvoir de dépenses du directeur général.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**197-2018 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #541-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Madame Carole Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**198-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT #542-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #512-2015 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement #542-2018 modifiant le règlement #512-2015 sur la prévention incendie. Il est décrété et statué, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 7 d) de ce règlement est modifié par l'insertion, après « *elle peut inspecter* », des mots « *ou faire inspecter, aux frais du propriétaire* ».

**ARTICLE 2**

L'article 7 e) de ce règlement est modifié par l'insertion, après « *elle peut, lorsqu'un système de protection contre l'incendie est défectueux,* », des mots « *nécessite un entretien ou des réparations,* ».

**ARTICLE 3**

L'article 27 de ce règlement est modifié par le remplacement de « *la ligne suivante :* » par « *les lignes suivantes :* » et par l'ajout de « *, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* » après les mots « *Ministère des Transports* ».

Le même article est aussi modifié par l'ajout, sous la section mentionnée ci-dessus, de la mention « *SOPFEU..... Société de protection des forêts contre le feu (715, 7<sup>e</sup> rue de l'Aéroport, Québec (Québec) G2G 2S7; www.sopfeu.qc.ca)* ».

**ARTICLE 4**

Le paragraphe 4), figurant à l'article 28 de ce règlement, est modifié par le retrait des mots « *dans un nouveau bâtiment ou dans un bâtiment existant ayant subi une transformation* ».

Le paragraphe 4 a) est modifié et remplacé par le suivant :

« *un établissement utilisé comme lieu de sommeil, autre que des habitations, des établissements de soins et de traitements, des ressources intermédiaires et ressources de type familial hébergeant au plus 9 personnes;* ».

Le paragraphe 4 c) est modifié par l'ajout, suite au mot « *complet* » de la mention « *dans un nouveau bâtiment ou dans un bâtiment existant ayant subi une transformation* ».

Le paragraphe 9), figurant à l'article 28, est modifié et remplacé par le suivant :

*« Si un rappel automatique des ascenseurs n'était pas requis lors de la construction ou de la transformation du bâtiment, l'autorité compétente peut exiger que les ascenseurs soient équipés d'un dispositif automatique de rappel de secours conformément aux exigences de la sous-section 3.2.4. de la division B du CNB, lorsqu'un système d'alarme incendie est installé dans le bâtiment. »*

#### **ARTICLE 5**

Le paragraphe 3) de l'article 2.1.3.10., figurant à l'article 33 de ce règlement, est modifié et remplacé par le suivant :

*« Si un système d'alarme intrusion est relié à un central de surveillance privé, il doit être muni d'une option de déclenchement différé d'alarme qui, préalablement à la transmission d'une alarme au central de surveillance privé, comporte :*

- a) un premier délai de 30 s où l'alarme sonne seulement localement; et*
- b) un second délai de 60 s, lorsqu'un occupant appuie sur une touche du clavier de contrôle, pour permettre la composition du code d'accès et de compléter les vérifications requises. ».*

Dans le paragraphe 4) de l'article 2.1.3.11., figurant à l'article 33, les mots « *ministère des Transports du Québec* » sont remplacés par l'acronyme « *MTQ* ».

#### **ARTICLE 6**

Dans le paragraphe 1 a) de l'article 2.1.7.1., figurant à l'article 35 de ce règlement, le mot « *et* » suivant la mention « *1,5 m;* » est retiré.

Dans le même article, paragraphe 1 b), le mot « *et* » est ajouté *in fine*.

Aussi, dans le paragraphe 2) du même article, la mention « *à l'article 6.2.1* » est remplacée par « *au paragraphe 1)* ».

Dans le titre de l'article 2.1.8., figurant à l'article 35, le mot « *incendie* » est inscrit au singulier.

Au paragraphe 3) de l'article 2.1.8.5., figurant à l'article 35, les mots « *ministère des Transports du Québec* » sont remplacés par l'acronyme « *MTQ* ».

#### **ARTICLE 7**

Le paragraphe 8), figurant à l'article 36 du règlement, est modifié en ce que le mot « *compromettent* » soit remplacé par le mot « *compromettre* ».

#### **ARTICLE 8**

Le paragraphe 1) de l'article 2.4.5.1., figurant à l'article 39 du règlement, est modifié par le retrait des mots « *à toute personne* »

Le texte de l'article 2.4.5.2., figurant à l'article 39, est modifié et remplacé par le suivant :

*« 2.4.5.2. Matières combustibles*

- 1) L'amas de matières combustibles destiné à un feu à ciel ouvert ou à un brûlage doit avoir :*
  - a) une hauteur d'au plus 2,5 m;*
  - b) une superficie d'au plus 25 m<sup>2</sup>;*
  - c) un dégagement d'au moins 60 m d'une zone boisée ou d'une forêt; et*
  - d) un dégagement d'au moins 60 m entre l'amas et un bâtiment.*
- 2) L'autorité compétente peut exiger un dégagement moindre que celui mentionné à l'alinéa 1)c) lorsque le sol et la végétation environnante sont gorgés d'eau ou en période hivernale.*

- 3) *Il est interdit d'utiliser de quelque manière dans un feu à ciel ouvert ou un brûlage, les matières combustibles suivantes :*
- a) *déchets, ordures ou autres matériaux semblables;*
  - b) *matériaux de construction et palettes de bois;*
  - c) *matières et palettes en plastique;*
  - d) *pneus ou matériaux à base de caoutchouc;*
  - e) *matières dangereuses ou polluantes; ou*
  - f) *toutes autres matières dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur. »*

Les articles suivants sont ajoutés à la suite de l'article 2.4.5.2. :

*« 2.4.5.3. Surveillance*

- 1) *Le propriétaire, le demandeur du permis ou leur mandataire autorisé doit, être âgé d'au moins 18 ans, et être sur les lieux en tout temps et affecté à la surveillance du feu à ciel ouvert ou du brûlage.*
- 2) *La personne mentionnée au paragraphe 1) doit :*
  - a) *s'assurer que les conditions d'émission du permis sont respectées et que le permis n'est pas suspendu;*
  - b) *aviser le service d'incendie avant l'allumage du feu;*
  - c) *garder le plein contrôle du feu;*
  - d) *demeurer à proximité tout au long de l'événement;*
  - e) *aviser le service d'incendie à la fin du feu;*
  - f) *s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux.*

*2.4.5.4. Équipement de lutte contre l'incendie*

- 1) *Il doit y avoir de l'équipement de lutte contre l'incendie disponible sur les lieux en tout temps, permettant de combattre un incendie engendré par un feu à ciel ouvert ou un brûlage et composé d'au moins :*
  - a) *un tuyau raccordé à une source d'alimentation en eau;*
  - b) *un ou des extincteurs portatifs de classe et de capacité appropriée;*
  - c) *une pelle mécanique, un tracteur de ferme ou tout autre équipement semblable; ou*
  - d) *un équipement ou moyen d'extinction jugé acceptable par l'autorité compétente.*

*2.4.5.5. Interdiction et suspension du permis*

- 1) *Il est interdit d'effectuer un feu à ciel ouvert ou un brûlage, et le permis est suspendu, lorsque :*
  - a) *les exigences de la présente sous-section ne sont pas respectées;*
  - b) *la vitesse des vents est de plus de 20 km/h selon les données d'Environnement Canada;*
  - c) *les vents dominants sont orientés vers une zone boisée ou une forêt;*
  - d) *la SOPFEU émet une interdiction de faire des feux à ciel ouvert;*
  - e) *l'indice de danger d'incendie, édicté par la SOPFEU, est « Élevé » ou « Extrême ».*
- 2) *L'autorité compétente ou le service d'incendie peut suspendre tout permis émis lorsqu'il constate que l'activité représente un risque supplémentaire.*

- 3) *La personne mentionnée au paragraphe 2.4.5.3. 1) doit faire les vérifications nécessaires auprès des organismes concernés avant de débiter et s'assurer que les conditions sont respectées en tout temps lorsque le feu est allumé. »*

#### **ARTICLE 9**

Au paragraphe 3), figurant à l'article 41 du règlement, les mots « *ministère des Transports du Québec* » sont remplacés par l'acronyme « *MTQ* ».

#### **ARTICLE 10**

Au paragraphe 1), de l'article 2.5.1.7., figurant à l'article 42 du règlement, la mention « *d'un bâtiment ou partie de bâtiment utilisé comme lieux de sommeil* » est ajoutée après « *La serrure, installée sur la porte d'entrée principale d'un bâtiment d'habitation comprenant plusieurs suites* ».

#### **ARTICLE 11**

La mention « *sous réserve du paragraphe 2),* » est ajoutée au paragraphe 1) de l'article 2.5.2.2., figurant à l'article 43 du règlement, et ce devant « *il faut prévoir une voie d'accès prioritaire permettant l'accès à l'ensemble du périmètre pour :* »

Le paragraphe 1 b) de l'article 2.5.2.2. est aussi modifié et remplacé par le suivant :

*« un bâtiment existant de plus de 2 000 m<sup>2</sup> lors d'une transformation; ou »*

Le paragraphe 2 a) de l'article 2.5.2.2. est modifié et remplacé par le suivant :

*« le bâtiment ne comporte que des établissements d'affaires ou des établissements industriels à risques faibles ou moyens et que son aire de bâtiment soit d'au plus 4 000 m<sup>2</sup>; ou »*

Le paragraphe 2 b) de l'article 2.5.2.2., est remplacé par le suivant :

*« le bâtiment est entièrement protégé par gicleurs et est muni d'un système d'alarme incendie. »*

Le paragraphe 2 c) de l'article 2.5.2.2. est abrogé.

L'article 2.5.2.3., figurant à l'article 43, est modifié par l'ajout, suite au mot « *Conception* », des mots « *et aménagement* ».

Le paragraphe 1) de l'article 2.5.2.3. est modifié et remplacé par le suivant :

*« Une voie d'accès prioritaire doit être :*

- a) située à au moins 3 m si le bâtiment a plus de 3 étages en hauteur de bâtiment;*
- b) située à au plus 10 m de la façade du bâtiment; et*
- c) reliée à la voie de circulation publique par le plus court chemin. »*

Le paragraphe 2) de l'article 2.5.2.3. est modifié et remplacé par le suivant :

*« Une rue peut être considérée comme une voie d'accès prioritaire conforme, si elle est située à au plus 15 m de la façade du bâtiment. »*

Le même article est aussi modifié par l'ajout des paragraphes suivants :

*« 3) Une voie d'accès peut être située à plus de 10 m du bâtiment :*

- a) soit pour l'aménagement d'une aire pour la livraison ou le stationnement, sur une distance maximale de 20 % de la longueur totale de la voie d'accès prioritaire;*

- b) *soit pour l'aménagement d'une aire autre que celles prévues à l'alinéa a), sur une distance maximale de 10 % de la longueur totale de la voie d'accès prioritaire; et*
  - c) *à condition que la longueur totale des aires mentionnées aux alinéas a) et b) ne dépasse pas une distance maximale de 25 % de la longueur totale de la voie d'accès prioritaire.*
- 4) *L'espace entre une voie d'accès et un bâtiment peut être aménagé et planté d'arbres et d'arbustes, mais en aucun temps ces aménagements ne doivent gêner l'accès au bâtiment pour le matériel de lutte contre l'incendie ainsi que pour les intervenants d'urgence.*
- 5) *L'entrée principale, les raccords-pompiers ainsi que les ouvertures et les moyens d'accès prévus par la sous-section 3.2.5. du CNB ne doivent pas être situés dans les aires mentionnées au paragraphe 3). »*

L'article 2.5.2.4., figurant à l'article 43, est abrogé.

#### **ARTICLE 12**

Les paragraphes 7) et 9) de l'article 2.6.1.1., figurant à l'article 44 du règlement, sont abrogés.

#### **ARTICLE 13**

Entre les articles 43 et 44 du règlement, l'article 44.1 est ajouté, ce lisant de la façon suivante :

*« Pour les fins d'application du présent règlement, l'article 2.6.1.3. de la division B du Code est modifié en ajoutant, après le paragraphe 1), le paragraphe suivant :*

*« 2) L'autorité compétente peut exiger la mise en place d'un système de ventilation prévu pour l'équipement de cuisson commercial, à un équipement de cuisson résidentiel si leur utilisation cause des accumulations de matières grasses dans la hotte, filtre et conduit, constituant ainsi un risque d'incendie. » »*

#### **ARTICLE 14**

Le paragraphe 1 b) de l'article 2.7.1.8., figurant à l'article 54 du règlement, est modifié en ce que la mention « 600 mm » soit remplacée par « 60 mm ».

#### **ARTICLE 15**

Dans le paragraphe 2) de l'article 3.1.2.7., figurant à l'article 67 du règlement, les deux mots « soient » sont remplacés par « soit ».

#### **ARTICLE 16**

Dans le paragraphe 5) de l'article 5.1.1.3., figurant à l'article 69 du règlement, le nom « Ressources naturelles Canada » est remplacé par l'acronyme « RNCan ».

Les mentions « au paragraphe 6) », dans les paragraphes 6 et 7 du même article, sont remplacées par « au paragraphe 5) ».

#### **ARTICLE 17**

Le premier alinéa de l'article 72 du règlement est modifié en ce que la mention « sous-section 6.4.1. » remplace « section 6.4. » et en ce que la mention « l'article 6.4.1.1. » remplace aussi « la sous-section 6.4.1. ».

L'article 6.4.2., figurant à l'article 72, est modifié de façon à ce qu'il porte le numéro « 6.4.1.2. »

La mention « , mises à l'essai », au paragraphe 1) de l'article 6.4.2., est retirée.

La mention « 12 mois », au paragraphe 2) de l'article 6.4.2., est remplacée par la mention « 5 ans ».

### **ARTICLE 18**

Dans les articles 75, 76 et 77 du règlement, suite aux mentions « *du document « Tome V – Signalisation routière »* » sont ajoutés les mots « *du MTQ* ».

### **ARTICLE 19**

L'article 79 du règlement est modifié et remplacé par le suivant :

*« Quiconque contrevient à l'article 6.3.2.2. du Code est passible d'une amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 1000\$, si le contrevenant est une personne physique et d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 2 000 \$, s'il est une personne morale.*

*En cas de récidive, les amendes du premier alinéa sont doublées. »*

### **ARTICLE 20**

L'article 80 du règlement est modifié et remplacé par le suivant :

*« Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 1 000 \$, si le contrevenant est une personne physique et d'une amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 2 000 \$, s'il est une personne morale.*

*En cas de récidive, les amendes du premier alinéa sont doublées. »*

### **ARTICLE 21**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

199-2018

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #543-2018 CONCERNANT LES MODES DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES**

Monsieur Claude Ménard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les modes de publications des avis publics de la Municipalité de Verchères.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

200-2018

#### **RÉSOLUTION POUR L'ANNULATION DE LA POLITIQUE D'ACHAT**

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi par les projets de Loi 122 et 155;

CONSIDÉRANT les nouveaux règlements ou modifications adoptées par le Conseil municipal;

- Règlement de gestion contractuelle
- Règlement de contrôle et suivi budgétaire
- Délégation de pouvoir de dépenses du directeur général (intégré au règlement #541-2018 de gestion contractuelle)

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu à l'unanimité d'annuler la politique d'achat adoptée par la résolution #166-2012.

Les éléments contenus dans cette politique étant maintenant couverts par les règlements cités en préambule.

Adopté.

**201-2018**

**FINANCEMENT DU SERVICE DE RÉFÉRENCE AUX PROGRAMMES ET SERVICES SOCIOCOMMUNAUTAIRES (SERVICE 211)**

CONSIDÉRANT l'adoption, par le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, des budgets de la Communauté pour les exercices financiers 2017 et 2018, lesquels incluaient une contribution de la CMM de 650 000 \$ pour le service de référence aux programmes et services sociocommunautaires, ou service 211, du Centre de référence du Grand Montréal (CRGM);

CONSIDÉRANT le mandat confié par le Conseil de la Communauté à la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, le 29 septembre 2016, d'étudier l'opportunité pour la Communauté de financer la mise en place d'un service de référence aux programmes et services sociocommunautaires sur l'ensemble du territoire métropolitain et de déposer ses recommandations avant que ce financement ne soit octroyé (résolution CC16-030);

CONSIDÉRANT l'adoption, le 25 mai 2017, de la recommandation de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, qui recommandait d'adopter, dans l'éventualité où certaines municipalités transmettaient une résolution à la CMM indiquant ne pas vouloir être desservie par le service 211, un règlement afin que ces municipalités ne contribuent pas au paiement des dépenses pour ce service, puis d'ajuster la contribution financière de la CMM au service 211 pour déduire, le cas échéant, l'équivalent de la contribution financière des municipalités qui ne seront pas desservies par le service;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un protocole d'entente entre la Communauté et le Centre de référence du Grand Montréal, qui prévoit une option de retrait à compter de 2019 pour les municipalités qui désirent se retirer du financement du service, et permet d'ajuster le montant versé au CRGM de la part que représente le potentiel fiscal de ces municipalités par rapport à l'ensemble du potentiel fiscal des municipalités participantes à l'entente;

CONSIDÉRANT l'élaboration du budget 2019 de la CMM qui prévoit l'octroi d'un financement au service 211;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu :

DE SIGNIFIER à la Communauté métropolitaine de Montréal la décision du Conseil de la Municipalité de Verchères à l'effet de ne pas vouloir adhérer au service 211 et à son financement.

Adopté.

**202-2018**

**APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DE LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

ATTENDU que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU que le CN demande au Conseil de la Municipalité de Verchères d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.



Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Carole Boisvert et unanimement résolu d'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

Adopté.

**203-2018      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-02-2017 : 306 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 306 route Marie-Victorin, formé du lot 5 217 887, une demande de dérogation est déposée afin de faire reconnaître l'implantation des pompes à essence à 3,14 mètres au lieu de 6,0 mètres de la ligne d'emprise du chemin public.

CONSIDÉRANT l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Carole Boisvert et résolu unanimement de ne pas accorder la dérogation pour l'emplacement des pompes. Les travaux exécutés n'ont pas respecté les documents soumis au permis.

Adopté.

**204-2018      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-10-2018 : 296 RANG PETIT-COTEAU**

À l'immeuble sis au 296 rang du Petit-Coteau, formé du lot 5 310 761, une demande de dérogation est déposée afin de faire autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de 95,22 m<sup>2</sup> au lieu de 65,0 m<sup>2</sup> ; d'une hauteur de 6,93 m au lieu de 5,0 m et avec un abri attenant de 47,70 m<sup>2</sup> au lieu de 35,0 m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et résolu unanimement de ne pas accorder de dérogation pour ce projet. Il est possible de réaliser une construction conforme aux normes.

Adopté.

**205-2018      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-11-2018 : 149 RANG SAINT-JOSEPH**

À l'immeuble sis au 149 rang Saint-Joseph, formé du lot 5 310 809, une demande de dérogation est déposée afin de faire autoriser une nouvelle toiture sur le bâtiment accessoire existant pour une hauteur de 7,91 m au lieu de 5,0 m.

CONSIDÉRANT l'avis du CCU;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu unanimement d'autoriser la dérogation pour une toiture à 7,91 m. La nouvelle toiture du garage existant vient s'harmoniser avec la maison. Il n'y aura pas d'espace utilisable dans les combles du toit.

Adopté.

**206-2018      ADOPTION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PARC-NATURE EN RIVE DU FLEUVE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères a fait l'acquisition du terrain en rive de M. Bousquet entre la rue Pierre-Amiot et l'usine de filtration en 2011;

CONSIDÉRANT que ce terrain se trouve en milieu inondable;

CONSIDÉRANT qu'il y a un plan de concept d'aménagement réalisé en 2012;

CONSIDÉRANT qu'une première phase d'aménagement a été réalisée lors de la mise en place de la piste cyclable en rive du fleuve;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire réaliser l'aménagement d'un parc-nature sur ce site lorsque nous aurons obtenu les aides financières satisfaisantes;

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et il est unanimement résolu d'adopter les principes du concept d'aménagement du parc-nature en rive du fleuve :

- Ce parc sera une reproduction, renaturalisation d'un milieu riverain du fleuve. Il comportera différents éléments favorisant la faune et la flore que l'on retrouve à l'état naturel sur des terrains riverains.
- Ce parc ne comprendra pas d'espace de jeux ou d'espace gazonné. Le but est de mettre en place un havre de nature accessible aux citoyens.
- Les aménagements seront constitués de différentes plantes et arbustes.
- Le site comporte présentement deux gros arbres matures qui approchent de leur fin de vie. Ces deux arbres seront remplacés. En ce qui concerne le reste de l'aménagement, la protection de la vue sur le fleuve est un engagement formel du Conseil municipal.
- Le parc ne comportera pas d'éclairage autre que ce qui est nécessaire pour la sécurité des utilisateurs de la piste cyclable traversant cet espace nature.

Adopté.

**207-2018 SOUTIEN FINANCIER À L'EXCELLENCE SPORTIVE : ÉVA GABELIER**

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyé par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 100\$ à Éva Gabelier pour une compétition de niveau provincial pour sa participation aux championnats québécois de vélo à Saint-Georges de Beauce.

Adopté.

**208-2018 SOUTIEN FINANCIER À L'EXCELLENCE SPORTIVE : IRIS GABELIER**

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 100\$ à Iris Gabelier pour une compétition de niveau provincial pour sa participation aux championnats québécois de vélo à Saint-Georges de Beauce.

Adopté.

**209-2018 SOUTIEN FINANCIER À L'EXCELLENCE SPORTIVE : EMYLIA LABRECQUE**

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 100\$ à Emylia Labrecque pour une compétition de niveau provincial pour sa participation aux championnats québécois de Richelieu-Yamaska en équitation.

Adopté.

**210-2018**

**FARR - PISTE CYCLABLE « ENTRE-DEUX-RIVES »**

CONSIDÉRANT le Plan d'action 2017-2022 sur le développement du réseau cyclable de la Montérégie de l'organisme Tourisme Montérégie identifie les axes du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu comme des boucles structurantes prioritaires du réseau cyclable montérégien;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal propose, dans son Plan directeur de Réseau vélo métropolitain, de relier de façon sécuritaire la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avec les municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Verchères, Saint-Mathieu-de-Beloil et Beloil, par quatre interconnexions (route 70, 80, 90 et 95);

ATTENDU que les Municipalités régionales de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu projettent, dans leur schéma d'aménagement, de relier par voie cyclable le cœur de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, avec les municipalités locales de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Verchères, Saint-Mathieu-de-Beloil et Beloil;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun, dans une première phase de ce projet, de relier par voie cyclable les rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu de manière directe, structurante et sécuritaire, tel que précédemment exprimé dans les différents documents de planification;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des préfets de la Montérégie a identifié, pour l'année financière 2017-2018, certains projets admissibles au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), dont un lien cyclable structurant et sécuritaire, reliant les municipalités locales de Verchères, Calixa-Lavallée et Saint-Amable, avec la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente, afin d'engager formellement les parties impliquées dans ce projet, a été signé en mars 2018 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du FARR :

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyé par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER notre MRC dans ce projet et de signifier notre intérêt à la réalisation de la section sur les routes municipales de Verchères, dès 2018.

Adopté.

**211-2018**

**REGROUPEMENT D'ACHATS – PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif tels que les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité :

De mandater la Ville de Bromont à procéder, en son nom et celui des autres municipalités et organismes du regroupement d'achats, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans.

De s'engager à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

De déléguer monsieur René Lussier comme représentant pour participer aux réunions de regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité.

Adopté.

**212-2018 PROGRAMME DE FORMATION – POMPIER 1**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Verchères désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Verchères prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Marguerite-D'Youville en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

Adopté.

**213-2018 RÉOLUTION D'APPUI AU FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR LE MAINTIEN DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DE L'ALÉNA**

Attendu que les négociations du traité de libre-échange reprennent demain;

Attendu que la gestion de l'offre est au cœur des litiges entre le Canada et les États-Unis;

Attendu que cette gestion de l'offre concerne 6 513 fermes familiales, dont certaines de notre municipalité;

Attendu que des modifications pourraient entraîner des pertes d'emplois sur les 116 000 existantes et par le fait même fragiliser la situation financière des producteurs de lait, de la volaille et des œufs;

Attendu que cette gestion de l'offre permet des retombées fiscales de l'ordre de 2.1 milliards;

Attendu que les municipalités sont maintenant des gouvernements de proximité;

Attendu que 96% du territoire de Verchères est en zone agricole et que les 13 producteurs laitiers de Verchères sont très préoccupés par les présentes négociations;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu unanimement d'appuyer la démarche du front québécois pour le maintien de la gestion de l'offre et demande à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de recommander cette démarche le plus rapidement possible à ses membres.

Adopté.

**214-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

**215-2018 CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h50, la séance est levée sur la proposition de madame Nathalie Fillion appuyée par madame Carole Boisvert.

Adopté.

L'assemblée est close.

*Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alexandre Bélisle, maire

---

Luc Forcier, sec.très.

**215-2018** Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Secrétaire-trésorier

---

## Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 4 septembre 2018

### **Questionnement sur un document reçu suite à une demande d'accès à l'information :**

Nous confirmons que le document transmis est une copie du document original sans aucune modification faite par la municipalité. Il s'agit d'un bordereau de calcul de coût d'un projet pour la facturation. Ayant eu un seul décompte, les colonnes « décomptes précédents » sont vides.

### **Questionnement sur la conformité des bâtiments ou des logements :**

La personne est invitée à rencontrer le Service d'urbanisme à la municipalité afin de pouvoir faire le tour de sa situation et de répondre à ses questions.

### **Demande d'explications sur le parc-nature en rive :**

Il y avait une volonté de prévoir un espace qui reproduit un milieu naturel riverain du fleuve. Ce parc est situé en zone inondable.

### **Trottoirs faits par la municipalité sur les rues Provost et Bissonnette :**

Avec la réfection du vieux village et des dernières rues réalisées, la Municipalité a débuté la correction de certaines sections de bordure et de trottoir dans ce secteur.

### **Demande du Cercle des Fermières d'avoir une réponse écrite concernant leur demande de locaux :**

Une réponse leur sera transmise sous peu. Il n'y a pas de locaux disponibles pour leur usage unique, mais des locaux pourraient être partagés à certaines conditions et selon leur disponibilité.

### **Question concernant un chèque pour de l'entraide des pompiers de Varennes :**

Suite à la mise en place du schéma de couverture de risques, certains bâtiments avec des risques particuliers génèrent des appels à plus d'un service incendie afin d'avoir des citernes et autres équipements en nombre suffisant. Le tout se fait automatiquement à partir de la centrale 911. Verchères prête aussi assistance aux municipalités voisines dans des circonstances similaires.

### **Remarques d'une citoyenne à l'effet que les citoyens disposent leur bac à ordures ou autres dans la rue et nuisent ainsi à la circulation des piétons et des vélos :**

La citoyenne nous rappelle l'accident qui avait causé le décès d'une personne sur la route Marie-Victorin. La Municipalité fait régulièrement des avis à ce sujet et nous allons poursuivre en ce sens.

### **Demande si l'usine de biométhanisation à Varennes est en pleine opération :**

Oui l'usine fonctionne à 100%.

### **Demande d'information concernant les sacs pour l'Organibac :**

Aucun sac de plastique ne doit être utilisé, même les sacs de plastique biodégradables ne sont pas acceptés. Seulement les sacs de papier peuvent être utilisés. Le maire mentionne que la MRC regarde la possibilité de faire un achat de groupe pour offrir des sacs à la population.

### **Question concernant l'absence d'un élu :**

Le maire souligne qu'à Verchères les élus ne sont pas à temps plein et que ceux-ci ont un travail. Les élus absents le sont pour cette raison.

### **Suggestion de prévoir organiser une activité de nettoyage du bord du fleuve avec la participation des citoyens :**

Le maire rappelle qu'un groupe de citoyens l'avait organisé ce printemps.

Le maire donne les dates de plusieurs activités qui se déroulent en septembre à Verchères.

**Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.**

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #154 AU #163  
 CHÈQUES #222 AU #333  
 CHÈQUES #340 AU #453

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDEOTRON LTEE	Internet	710,37 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	20 837,03 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	741,07 \$
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE	231,10 \$
PR	BELL Canada	TELEPHONE	3 095,41 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	76,80 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MasterCard - LOISIRS (JUILLET 2018)	884,09 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MasterCard - TAXES (JUILLET 2018)	55,64 \$
PR	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE août 2018 (8 DE 12)	28,47 \$
PR	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	CONTRAT DE SERVICE DU 13/10/2018 AU 12/10/2019 - TÉLÉPHONE BIBLIOTHÈQUE	464,78 \$
PR	CHAPDELAINE ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	ASSURANCES COMBINÉES COMMERCIALES / RESPONSABILITÉ CIVILE RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES DU 25/07/2018 AU 25/07/2019	311,00 \$
PR	LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE AOÛT 2018 - ADMINISTRATION, PROTECTION INCENDIE, CAMP DE JOUR, TOPONYMIE	168,45 \$
154	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE AOÛT 2018 (8 DE 12)	15 607,86 \$
155	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES AOÛT 2018 (8 DE 12)	747,34 \$
158	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	INTÉRÊTS RÉGLEMENTS 399-2016 ET 449-2010	3 774,65 \$
159	LES PRODUCTIONS ARTISTA	ANIMATION BIBLIOTHÈQUE	477,15 \$
160	GABRIELLE LALIBERTÉ	ANIMATION BIBLIOTHÈQUE	375,00 \$
162	CAROLINE LAURENDEAU	PAIEMENT FINAL VERCHÈRES EN MUSIQUE 15/08/20148	847,37 \$
163	L.D.G.	ENTRETIEN GAZON - CONTRAT CIMETIÈRE ET CONTRAT ESPACES VERTS (4 DE 5)	4 568,06 \$
222	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	CONTRIBUTION (4 DE 4)	12 375,00 \$
223	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	607,17 \$
224	LYSE DESGAGNÉS	VERCHÈRES EN MUSIQUE 01/08/2018	700,00 \$
225	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	484,32 \$
226	POMPACTION INC. - SUCC. PTE-CLAIRE	TRAVAUX STATION POMPAGE R. ST-CHARLES - FACTURÉ À LA MRC	7 859,04 \$
227	ÉMILE PIGEON	CONTRAT - AIDE DÉMONTAGE SPECTACLE DE DANSE DU 19/05/2018	50,00 \$
228	RAPHAËL LAROSE - RACICOT	COMPENSATION SEMAINE FINISSANT LE 28/07/2018 (CAMP DE JOUR)	75,00 \$
229	MARIANNE GUILBAULT	COMPENSATION SEMAINE FINISSANT LE 21/07/2018 (CAMP DE JOUR)	75,00 \$
230	MATHYS JACQUES	COMPENSATION SEMAINE FINISSANT LE 28/07/2018 (CAMP DE JOUR)	15,00 \$
231	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
232	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
234	PIZZ VERCHÈRES	DÎNER FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS DU 21 ET 22 JUILLET 2018 PROTECTION INCENDIE	106,54 \$
235	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPLACEMENT JUIN 2018 (6 DE 12)	178,85 \$
236	BURO & CIE	ACHAT DE VOLUME BIBLIOTHÈQUE	384,14 \$
237	VIGNOBLÉ BOUCHE-ART	FORFAITS VINS & FROMAGES FÊTE NATIONALE - VERSEMENT (MONTANTS REÇUS)	2 039,99 \$
238	GESTION PARASITAIRE - GPS	CONTRAT DE GESTION PARASITAIRE PROTECTION INCENDIE	350,72 \$
239	LUMEN	LUMIÈRES PROTECTION INCENDIE	41,39 \$
240	ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE QC	BARRETTES- (5 ANS (5), 10 ANS (2), 15 ANS (3) PROTECTION INCENDIE	116,70 \$
241	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES FILLES DU ROY	KIOSQUE ANIMATION - FÊTE NATIONALE	350,00 \$
242	COMITÉ ORGANISATEUR FÊTE NATIONALE	LOCATION DE BARRIÈRE DE FOULE FÊTE NATIONALE	567,98 \$
243	SOLUTION ANIMATION	SORTIES CAMP DE JOUR 19/07/2018 ZOO DE GRANBY ET 12/07/2018 SUPER AQUA CLUB	6 796,30 \$
244	CRCS - SOCIÉTÉ CROIX-ROUGE CANADIENNE	ÉCUSSIONS BUDGET FONCTIONNEMENT PISCINE	193,75 \$
245	BEST DIVISION GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA	SÉCURITÉ FÊTE NATIONALE	8 474,12 \$
246	ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC	CONGRÈS DU 19 AU 21 SEPTEMBRE 2018 (L'URBANISTE AU CŒUR DE LA RÉSILIENCE) À JONQUIÈRE	747,34 \$
247	QUARANTE ZÉRO INC.	COURS DE TENNIS DU 9 AU 13 JUILLET 2018 ET DU 16 AU 20 JUILLET 2018	1 241,74 \$
248	UNIVAR CANADA LTD	PRODUITS CHIMIQUES USINE FILTRATION	1 137,92 \$
249	LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	ADHÉSION 2018-2019 (AFFILIATION - MUNICIPALITÉ, MRC, AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL)	186,93 \$
250	FOCUS	LOCATION GPS (10 VÉHICULES) PÉRIODE AOÛT/SEPTEMBRE/OCTOBRE 2018	1 514,91 \$
252	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE ET ADMINISTRATION - FACTURÉ	115,97 \$
253	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	COPIES DE MUTATION JUILLET 2018 (7 DE 12)	88,00 \$
254	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	ÉQUILIBRATION RÔLE D'ÉVALUATION ET TENUE À JOUR MATRICE GRAPHIQUE PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> AOÛT, BACS (8) RÉCUPÉRATION	18 010,42 \$
255	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES AOÛT 2018 (8 DE 12)	46 418,00 \$
256	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION ET BIBLIOTHÈQUE	277,22 \$
257	OUTILS PIERRE BERGER INC.	PILES 20V PROTECTION INCENDIE	183,89 \$
258	AQUAM INC.	MATÉRIEL BUDGET FONCTIONNEMENT PISCINE	145,51 \$
259	ZOLL MÉDICAL CANADA INC.	PADZ POUR DÉFIBRILLATEUR PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	160,97 \$
260	ÉDITIONS PETITE MINE INC.	CAHIERS À COLORIER PRÉSCOLAIRES/ACTIVITÉS SCOLAIRES/ ETC. PROTECTION INCENDIE	289,37 \$
261	RESCUE CHOC	FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	1 379,70 \$
262	PG SOLUTIONS INC.	INSTALLATION LOGICIEL ACCÈS CITÉ TERRITOIRE (POSTE ADMINISTRATION)	310,43 \$
263	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS/ÉQUIPEMENT CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	181,43 \$
264	ASD PROMOTION	CHANDAILS CAMP DE JOUR ET AUTRES	2 216,61 \$
265	JAVEL BOIS-FRANCS INC.	CHLORE USINE FILTRATION	1 026,54 \$
266	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES BIBLIOTHÈQUE	22,94 \$
267	PAGENET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION AOÛT 2018 (8 DE 12) PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	151,82 \$
268	JULIEN DUCAS	POURBOIRE SUITE À LA VISITE DU 20/07/2018 (GUIDE - MOULIN)	25,00 \$
269	GRÉGOIRE BUSSIÈRES	POURBOIRE SUITE À LA VISITE DU 20/07/2018 (GUIDE - MOULIN)	25,00 \$
270	JEAN BISSONNETTE - TOURNEUR SUR BOIS	RÉPARATION CENTRE CULTUREL (VIEILLE CASERNE) CHÂSSIS (2)	2 000,00 \$
271	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER AOÛT 218 (8 DE 12)	186,83 \$
272	SYLVIE BISSONNETTE	FRAIS DÉPLACEMENT ET ACHAT DIVERS BIBLIOTHÈQUE	124,00 \$
273	SNQ RICHELIEU / ST-LAURENT	DIVERS (BALLONS/CHAPEAUX/CHANDAILS/ETC.) FÊTE NATIONALE	1 133,45 \$
274	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUME BIBLIOTHÈQUE	672,72 \$
275	ANIMATION RICHARD LACROIX	DÉPÔT SPECTACLE DU 8/12/2018 THÉÂTRE MAGIQUE DE NOËL	252,95 \$
276	LÉGISLATION	CÉLÉBRATION DE MARIAGE POUR 15/09/2018 (RÉSOLUTION 167-2018)	200,00 \$
278	GARAGE STAN CHAGNON	ESSENCE	1 495,31 \$
279	SYLVIE HÉNEAULT	VERCHÈRES EN MUSIQUE SPECTACLE DU 8/08/2018	700,00 \$
280	ARÉO-FEU LTÉE	PIÈCES ET ACCESSOIRES PROTECTION INCENDIE, BATTERIE/ADAPTATEUR BUNKER (INC-079)	3 312,72 \$
281	TENAQUIP LTD	CLÉS GARAGE/MAIRIE, PIÈCES ET ACCESSOIRES PARCS/VOIRIE,	1 077,91 \$
282	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	446,91 \$
283	RENÉ THOMAS & FILS INC.	ENTRETIEN PISCINE, ENTRETIEN TERRAIN DE PÉTANQUE, PARCS	497,97 \$
284	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RÉCHARGE CYLINDRES D'AIR / PIÈCES PROTECTION INCENDIE	90,63 \$
285	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	325,55 \$
286	MÉTRO VERCHÈRES INC.	ADMINISTRATION, INCENDIE, VOIRIE, ACTIVITÉS CULTURELLES	208,08 \$
287	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	688,11 \$
288	S.T.R. MICRO (9163-0970 QUÉBEC INC.)	ORDINATEUR (INFO-058 - VERCHÈRES (33) RÉCEPTION), SOURIS (2) MICROSOFT SANS FIL)	1 312,39 \$
291	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	ADMINISTRATION, VOIRIE, PARCS, PISCINE, TERRAIN DE PÉTANQUE, ÉGOUT, TENNIS	1 722,97 \$
292	RONA INC.	ENTRETIEN TERRAIN PÉTANQUE	74,85 \$
293	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	INCENDIE, VOIRIE, PARCS, PISCINE	855,82 \$
294	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	CENTRALE MAIRIE/PROTECTION INCENDIE, ENTRETIEN MAIRIE/BLOC SANITAIRE	1 111,74 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #154 AU #163  
 CHÈQUES #222 AU #333  
 CHÈQUES #340 AU #453

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
295	CREUSAGE R L - AQUEDUC & ÉGOUTS	HYDRO-EXCAVATION AU 286 ET 658 MARIE-VICTORIN	3 604,47 \$
296	COMPRESSEUR QUÉBEC	ENTRETIEN POMPES (PIÈCES) USINE FILTRATION	381,31 \$
297	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) JUILLET 2018 (8 DE 12)	248,00 \$
298	COL BLEU	CHAUSSURES	160,95 \$
299	LES ENTREPRISES COURNOYER ASPHALTE LTÉE	BORDURES AU 412 AU 428 MARIE-BRIOT, 345 QUÉVILLON, 621 MARIE-ANNE-LAROSE, 381 DUVERNAY, 5 ET 6 LABONTÉ	14 877,77 \$
300	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	TUYAU COMPRESSEUR VOIRIE	102,75 \$
301	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	BÉTON DALLE TABLE PING-PONG, SONOTUBE PANCARTES, TROTTOIR RUE BISSONNETTE	1 809,14 \$
302	9105-5541 QUÉBEC INC. - PNEUS VERCHÈRES	ENTRETIEN PÉPINE (V-35-11)	63,82 \$
303	GROUPE J L D - LAGUÉ	ENTRETIEN JOHN DEERE (V-22-00 SWITCH), JOHN DEERE (V-26-04 BELT, UNIVERSAL DRIVE), JOHN DEERE (V-30-07 COUTEAU)	1 753,67 \$
304	PHI-J CRÉATION	PLAQUES - STATIONNEMENT (8), ADRESSE (3), VISITEUR (2)	244,90 \$
305	PISCINE AIDE ST-BRUNO	ENTRETIEN PISCINE (VALVE PENTAIR/TECHNICIEN)	810,84 \$
306	LONGUS RIVE-SUD/RENÉ RIENDEAU(1986) INC.	ENTRETIEN PÉPINE (V-35-11)	150,45 \$
307	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	LOGICIEL DE SÉCURITÉ 01/02/2018 AU 31/01/2019 ADMINISTRATION	166,70 \$
308	SCÈLLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE INC.	SCÈLLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE (4,738 MÈTRES)	7 572,05 \$
309	THERMOS-PRO - DIV. DE VITRERIE VERCHÈRES	PÈCES ET ACCESSOIRES (CABINE AUTOBUS RUE FONTAINE)	182,12 \$
310	PRÉLÈVEMENTS + INC.	VACCINATION PROTECTION INCENDIE/VOIRIE DU 21/11/2017	2 500,00 \$
311	TECHMIX INC., DIVISION DE BAU-VAL INC.	ASPHALTE NIDS DE POULE	397,25 \$
312	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	ASPHALTE TROTTOIR RUE BISSONNETTE	438,38 \$
313	GESTION PARASITAIRE - GPS	NID DE GUÉPES AU PARC PASSE-PARTOUT DANS LE TUYAU DE CLÔTURE	91,98 \$
314	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50,00 \$
315	DEMIX BÉTON/AGRÉGATS	PIERRE - SABLE TERRAIN PÉTANQUE/TROTTOIR RUE BISSONNETTE	558,79 \$
317	GROUPE SL	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) AOÛT 2018 (8 DE 12)	42,61 \$
318	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU -COMPTEUR PÉRIODE DU 28/06/2018 AU 30/07/2018	146,30 \$
319	PREMIER TECH AQUA	MAINTENANCE UV ÉCOFLO DU 112 PETIT-COTEAU - FACTURÉ	275,94 \$
320	POMPACTION INC. - SUCC. POINTE-CLAIRE	PIÈCES ET ACCESSOIRES USINE FILTRATION (ENSEMBLE DE TÊTE)	1 706,83 \$
321	CONVAL QUÉBEC	PIÈCES ET ACCESSOIRES USINE FILTRATION (DOSAGE DE CHLORE - LEVAGE CHIMIQUE)	1 707,38 \$
322	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) MATÉRIEL VANDALISME 8/12/2018	340,19 \$
323	MARIANNE GUILBAULT	COMPENSATION SEMAINE FINISSANT LE 4/08/2018 (CAMP DE JOUR)	75,00 \$
324	MATHYS JACQUES	COMPENSATION SEMAINE FINISSANT LE 4/08/2018 (CAMP DE JOUR)	75,00 \$
325	CRISTINA VIVEROS	COURS STRETCHING DU 15/08/2018	60,00 \$
326	KARINE CLOUTIER LÉVESQUE	CLUB DE COURSE DE VERCHÈRES PÉRIODE DU 27 JUIN AU 31 AOÛT 2018	1 400,00 \$
327	CITOYEN	SUBV. SPORTS JEUNES	110,00 \$
328	VILLE DE CONTRECOEUR	TROUNOI DE GOLF - INSCRIPTIONS JOUEURS (4) ET SOUPERS (4)	1 080,00 \$
329	DANIELLE GODIN	VERCHÈRES EN MUSIQUE SPECTACLE DU 22/08/2018	1 200,00 \$
330	INFO PAGE	IPA UTILISATEURS AOÛT 2018 PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	167,81 \$
331	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT JUILLET 2018, PRIME D'ASSURANCE AUTO	249,09 \$
332	GUILLAUME LORTIE	VERCHÈRES EN MUSIQUE SONORISATION DU 01/08/2018	1 006,03 \$
333	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (249.50\$), EAUX USÉES (348.95\$), EAU PISCINE (43.69\$)	642,14 \$
340	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	CRÉATIVE- CLOUD/CANVA - APPLICATIONS COMMUNICATION (227.784\$), SÉCATEUR VOIRIE	388,75 \$
341	KARINE LAPOINTE	REMPLACE CHÈQUE #10338 EN DATE DU 09/01/2018 - NON ENCAISSÉ	75,00 \$
342	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	740,46 \$
343	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT USINE FILTRATION	14,42 \$
344	KATAG	ANIMATION DU 9, 10, 11 ET 13 JUILLET CAMP DE JOUR	1 879,30 \$
345	ROYAUME DE NULLE PART INC.	SORTIE CAMP DE JOUR DU 18/07/2018 (CONQUÊTE RNP À ST-CALIXTE)	1 040,75 \$
347	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50,00 \$
348	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	791,34 \$
350	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE F-550 (V-34-11) - BRUIT DANS UNE ROUE AVANT ET SOUDER MARCHE-PIED GAUCHE	87,17 \$
351	ASD PROMOTION	CHANDAILS CAMP DE JOUR - FACTURÉS	425,69 \$
352	JOURNAL LA RELÈVE	CHRONIQUES BIMENSUELLES, BIENVENUE À TOUS LES NOUVEAUX ARRIVANTS	1 526,88 \$
353	PRODUCTION DIO	VERCHÈRES EN MUSIQUE SONORISATION DU 8/08/2018	862,32 \$
354	LOCAFÊTE INC.	BBQ AU PROPANE BUDGET FONCTIONNEMENT PISCINE	252,95 \$
355	LE GARS DU SON	ÉQUIPEMENT CINÉMA PLEIN AIR DU 10/08/2018	837,18 \$
356	ÉTIENNE BUJOLD	FRAIS DÉPLACEMENT VARENNES (DVD CINÉMA PLEIN AIR), CONTRECOEUR (RENCONTRE VAC), ACHAT MATÉRIEL CAMP DE JOUR, RADIO PISCINE, MATÉRIEL POUR LAVE-AUTO	173,65 \$
357	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	534,81 \$
358	RAPHAËL LAROSE- RACICOT	COMPENSATION SEMAINE FINISSANT LE 13/08/2018 CAMP DE JOUR	75,00 \$
359	GROUPE COLLETTE INC.	PAIEMENT #7 CHALET PASSE-PARTOUT	9 752,74 \$
360	PRACTICA LTD	SACS (2 000) RAMASSAGE POUR ANIMAUX	176,45 \$
361	ANTONIO MOREAU SPORT (1984) LTÉE	VÊTEMENTS VOIRIE	281,01 \$
362	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	BÉTON (TROTTOIRS) RUE BISSONNETTE	646,46 \$
363	THERMOS-PRO-DIV. DE VITRERIE VERCHÈRES	ENTRETIEN PORTE D'ENTRÉE MAIRIE, ABRIBUS (RÉPARATION VITRE), JOINTS SUR FENÊTRES (2) CENTRE CULTUREL (VIEILLE CASERNE)	297,56 \$
364	AUDIO CINÉFILMS INC.	CINÉMA PLEIN AIR 10/08/2018	615,12 \$
365	AZTECHNOLOGIE	REPROGRAMMATION MANETTE SANS-FIL DU TABLEAU TERRAIN DE BALLE	258,69 \$
366	QUARANTE ZÉRO INC.	COURS DE TENNIS DU 13 AU 17 AOÛT 2018	620,87 \$
367	GESTION PARASITAIRE - GPS	TRAITEMENT CONTRE LES ARAIGNÉES, GUÉPES ET MOUCHES CENTRE CULTUREL (VIEILLE CASERNE)	178,21 \$
368	SOLUTION ANIMATION	SORTIE CAMP DE JOUR DU 1/08/2018 (CENTRE MULTI-SPORTS À LONGUEUIL)	1 300,37 \$
369	COL BLEU	CHAUSSURES	155,18 \$
370	LES PRODUCTIONS ALFRED	DÉPÔT SPECTACLE DU 24/11/2018 (LES GOSPANGELS)	1 500,00 \$
371	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	927,32 \$
373	CITOYEN	SUBV. SPORTS JEUNES (NATATION)	604,20 \$
374	ÉTIENNE BUJOLD	ACHAT DIVERS POUR BEACH PARTY BUDGET FONCTIONNEMENT PISCINE	36,10 \$
375	ALTO COMMUNICATION	CELLULAIRE IPHONE 7 (RENOUVELLEMENT 3 ANS)	351,81 \$
376	SANIVAC (9363-9888 QUÉBEC INC.)	CONTRAT VIDANGES FOSSES SEPTIQUES 2018	19 545,75 \$
377	PRAXAIR CANADA INC.	BAIL 1 AN (LOCATION BOUTEILLE ACÉTYLÈNE) VOIRIE	227,65 \$
379	AMÉLIE MATTE ARLANDIS	FRAIS DÉPLACEMENT JUILLET/AOÛT 2018 (URBANISME)	147,98 \$
380	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	195,74 \$
381	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	521,21 \$
382	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	200,00 \$
383	LA CAPITALE EN FÊTE	ÉVÈNEMENT DU 17/08/2018 CAMP DE JOUR	628,05 \$
384	GUÉPE	SORTIE CAMP DE JOUR 13/08/2018 DÉFI EN NATURE	1 113,00 \$
385	PRODUCTION DIO	VERCHÈRES EN MUSIQUE SONORISATION DU 15/08/2018	661,11 \$
386	CITOYENS (4)	REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR	330,00 \$
390	CITOYENS (9)	SUBV. SPORTS JEUNES (NATATION/BASEBALL/PATINOIRE,GYM DYNAMIX)	535,00 \$
399	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	QUOTES-PARTS 2018 ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS SÉCURITÉ INCENDIE	2 407,47 \$



MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #154 AU #163  
 CHÈQUES #222 AU #333  
 CHÈQUES #340 AU #453

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
400	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	641,57 \$
402	IMPRIMERIE DENIS BLANCHETTE ENR.	IMPRESSION PROGRAMME LOISIRS AUTOMNE/HIVER	3 828,67 \$
403	ACMQ - ASSOCIATION DES COMMUNICATIONS MUNICIPALES DU QUÉBEC	COTISATION ANNUELLE PÉRIODE JUILLET À DÉCEMBRE 2018	143,72 \$
404	CITOYENS (3)	FORMATION SAUVETEUR DE LA PISCINE (1 134.90\$), SUBV. SPORTS JEUNES (NAT)	1 172,40 \$
407	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES USINE ÉPURATION	8 123,53 \$
408	FONDATIN DE CHU L'HÔPITAL STE-JUSTINE	DON JOURNÉE BEACH PARTY DU 9/08/2018 BUDGET FONCTIONNEMENT PISCINE	115,00 \$
409	CITOYEN	SUBV. SPORTS JEUNES	37,50 \$
411	JULIETTE PIGEON	COMPENSATION SEMAINE FINISSANT LE 18/08/2018 (CAMP DE JOUR)	75,00 \$
412	JAVEL BOIS-FRANCS INC.	CHLORE BUDGET FONCTIONNEMENT PISCINE	586,37 \$
413	ADMQ - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION DU 14 NOVEMBRE 2018 À BELOEIL - DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DES PL 122, 155 ET 108	352,97 \$
414	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 16/05/2018 POUR LE 303 PETIT-COTEAU	675,00 \$
415	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUME BIBLIOTHÈQUE	671,21 \$
416	SOMABEC	ACHAT DE VOLUME BIBLIOTHÈQUE	371,70 \$
417	R.L.P. PRESSION	GARAGE RUE AQUEDUC (USINE FILTRATION) JOINT DE BRIQUE, ALLÈGES DES FENÊTRES. IMPERMÉALISER LA BRIQUE SUR UNE SURFACE DE 1 261 P <sup>2</sup>	14 692,94 \$
418	CRISTINA VIVEROS	COURS (9) STRETCHING	540,00 \$
419	MBBA S.E.N.C.R.L. SOCIÉTÉ DE COMPTABLES	RAPPORT AVEC LE MAMOT DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEPTU 2 STATION STE-FAMILLE (STAT-014)	1 724,63 \$
420	NORDMEC CONSTRUCTION INC.	TRAVAUX STATION SAINTE-FAMILLE (PAIEMENT FINAL)	22 535,07 \$
421	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	DROIT DE PASSAGE ET ENTRETIEN FIBRE OPTIQUE DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019 (ENTRE LA MRC ET LE 596 MARIE-VICTORIN - PRESBYTÈRE)	731,35 \$
422	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	99,62 \$
423	JAVEL BOIS-FRANCS INC.	CHLORE USINE FILTRATION	718,51 \$
424	PRODUCTION DIO	VERCHÈRES EN MUSIQUE SONORISATION DU 22/08/2018	804,83 \$
425	SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN CANADA INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA-5551 SEPTEMBRE 2018 (9 DE 12)	208,68 \$
426	SR IMPRIMERIE	COROPLAST - COURSE À OBSTACLES	235,70 \$
427	LA PAROISSE SAINT-FRANCOIS-XAVIER DE VERCHÈRES	VERCHÈRES EN MUSIQUE SPECTACLE (4) SUR LE PAVÉ DE L'ÉGLISE	850,00 \$
428	MATHYS JACQUES	COMPENSATION SEMAINE FINISSANT LE 25/08/2018 (CAMP DE JOUR)	75,00 \$
429	ADMQ - ZONE MONTÉRÉGIE EST	COLLOQUE ANNUEL DU 27/09/2018 À SAINT-DAMASE	175,00 \$
430	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE PÉRIODE D'AOÛT 2018 (8 DE 12)	17 860,58 \$
431	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE DU DOSSIER - 547 MARIE-VICTORIN	135,00 \$
432	CATSPORTS INC.	MATÉRIEL BADMINTON ET TENNIS	356,71 \$
433	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 11/08/2018 AU 195 CALIXA-LAVALLÉE ET DU 20/08/2018 AU 21 ST-PASCAL	1 350,00 \$
434	SYSTÈME D'ENTRÉE ASSA ABLOY CANADA INC	FRAIS ANNUELS JUILLET 2018 À JUILLET 2019 BIBLIOTHÈQUE	586,96 \$
435	ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.	FORMATION EN ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES DU 16/06/2018 À SAINT- HUBERT (3 INSCRIPTIONS)	255,00 \$
436	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULES (3) JOHN DEERE (V-30-07), DOMPEUR (V36-11), FORD F-550 (V34-11)	327,68 \$
437	CITOYEN	REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR	17,00 \$
438	GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	HONORAIRES AUGMENTATION CAPACITÉ USINE ÉPURATION (USI-009E - 1 149.75\$), SOUFFLANTE /SURPRESSEUR D'AIR USINE ÉPURATION (USI-008E - 574.88\$), TRAVAUX STATION STE-FAMILLE (STAT-014 - 1 724.63\$)	3 449,26 \$
439	HERBANATUR INC.	AMBROSIA (6 034 M <sup>2</sup> - PARC À CHIEN, CASERNE, ABORDS SKATEPARK, MTEE CALIXA-LAVALLÉE) ET RENOUÉE DU JAPON (20 M <sup>2</sup> - PARC DES PIONNIERS))	10 688,77 \$
440	ENVIRO SANI-NORD	NETTOYAGE D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX RUES STE-FAMILLE ET HÉBERT	1 783,74 \$
441	CRÉATIF & CONCEPT, ENSEIGNES	ENSEIGNE BASSIN LANGLOIS (PARC-085)	1 943,08 \$
442	ALFAGOMMA CANADA INC.	PIÈCES BASSIN USINE ÉPURATION	722,59 \$
444	SOS TECHNOLOGIES	MASQUES (6) PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	53,95 \$
445	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	853,92 \$
446	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	11,94 \$
447	PG SOLUTIONS INC.	INSTALLATION LOGICIEL ACCÈS CITÉ TERRITOIRE/JMAP (POSTE ADMINISTRATION) ET ORTHOPHOTO 2017	860,02 \$
448	HORTI MÉDIA	MANUEL "COMMENT IMPLANTER L'AGRICULTURE URBAINE" (1 EX.)	32,39 \$
449	RELIURE TRAVACTION (1991) INC.	RELIURE ET RÉPARATION BIBLIOTHÈQUE	458,70 \$
450	LUMEN	PIÈCES ET ACCESSOIRES (CÂBLE COMMUNICATION) STATION STE-FAMILLE	1 154,86 \$
451	EXCAVATION E.S.M. INC.	TRAVAUX PONCEAU MONTÉE CHICOINE-LAROSE (PONT-003)(RETENUE 5% PAYABLE EN AOÛT 2019)	108 975,62 \$
452	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	120,00 \$
453	CITOYEN	PROGRAMME D'ACHAT DE COUCHES LAVABLES	100,00 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MENAGER/COMMUNICATIONS)	3 727,58 \$
		SALAIRES	133 782,98 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	34 577,06 \$
		TOTAL:	675 162,96 \$
<b>RÈGLEMENT 536-2018 ET 537-2018 - INFRASTRUCTURES VIEUX VILLAGES</b>			
251	GROUPE DGS - EXPERTS CONSEILS	HONORAIRES (SURVEILLANCE DE JUILLET 2018)	7 353,80 \$
316	SOLMATECH INC.	CONTRÔLE DES MATÉRIAUX JUIN 2018	6 104,89 \$
349	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	PAIEMENT #3	385 047,18 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #154 AU #163  
CHÈQUES #222 AU #333  
CHÈQUES #340 AU #453

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
378	SOLMATECH INC.	CONTRÔLE DES MATÉRIAUX JUILLET 2018	5 053,15 \$
410	GROUPE DGS - EXPERTS CONSEILS	HONORAIRES (RE-CONCEPTION DE LA SURFACE PAVÉE - À 40%)	3 874,66 \$

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 août 2018

Luc Forcier,  
Secrétaire-trésorier et Directeur général

\*\*\* NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # (1 DE 2)

CHÈQUES ANNULÉS

#346
#372
#401

CHÈQUE #386 EST LA SOMME DES CHÈQUES #386 AU #389  
CHÈQUE #390 EST LA SOMME DES CHÈQUES #390 AU #398  
CHÈQUE #404 EST LA SOMME DES CHÈQUES #404 AU #406